

**PV N°03 CONSEIL MUNICIPAL DU 01/03/2021**

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE NANGY  
HAUTE-SAVOIE**

Nombre de Conseillers  
En exercice 19  
Présents 16  
Votants 18

**L'an deux mil vingt et un, le 01 mars,**  
Se sont réunis les membres du conseil municipal  
Sous la présidence de M. Laurent FAVRE,  
Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire,  
Le 23/02/2021 par voie dématérialisée.

**PRESENTS :** MM. Hubert CHEVALLET, Laurent FAVRE, Jacky GAVARD, Nicolas GODET, Michel HERVE, Kolja RIEFFESTAHN, David SERVAGEANT.

MMES : Natalie BREUZA, Nicole DURET, Denise FERNANDES, Priscille MARTINS-FERREIRA, Natacha MAITRET, Nadège SAPORITO, Elise RIONDEL, Christine PIANTCHENKO, Aline VEYRAT.

**POUVOIRS :** Monsieur Rodolphe ARNOULD donne pouvoir à Monsieur Laurent FAVRE  
Monsieur Dominique GABERT donne pouvoir à Madame Natalie BREUZA

**ABSENCE :** Madame Pamela BENOIT BARNET

*Madame Priscille MARTINS-FERREIRA, nommée secrétaire de séance.  
(Art. L2121-15 CGCT)*

*Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 01 mars 2021 à 19h30.  
L'ordre du jour étant le suivant :*

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du PV de la séance du lundi 08 février 2021,
2. Approbation du Compte de Gestion,
3. Approbation du Compte Administratif,
4. Approbation de l'Affectation du résultat d'exploitation au Budget 2021,
5. Approbation du BP 2021,
6. Modification de la Délibération N°05/2021 – Ajout d'un article à la convention entre la bibliothèque et la commune – Responsabilités/Assurance,
7. Etude des besoins de la commune - Projet de garderie itinérante,
8. Présentation de la maquette du site internet,
9. Présentation de la maquette du Nangy Info.
10. Divers

**1. Approbation du PV de la séance du lundi 08 février 2021**

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré à la majorité :**  
18 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

*Valide le procès-verbal de la réunion du conseil du lundi 11 janvier 2021.*

**2. Approbation du Compte de Gestion.**

*Madame Natalie BREUZA, 1ère adjointe au Maire en charge des finances expose ce qui suit,*

Le Compte de Gestion constitue la restitution des comptes du comptable (Trésorerie de Reignier) à l'ordonnateur. A cet effet, le Conseil Municipal entend, débat et arrête le compte de gestion. Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année N-1 soit l'année 2020. Il est soumis au vote du Conseil Municipal qui doit constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

**Les résultats du compte de gestion 2020 se présentent de la manière suivante :**

21600 - NANGY

**RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	6 038 813,65	2 250 218,58	8 289 032,23
Titres de recettes émis (b)	4 995 815,56	1 772 349,03	6 768 164,59
Réductions de titres (c)		441,91	441,91
Recettes nettes (d = b - c)	4 995 815,56	1 771 907,12	6 767 722,68
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 038 813,65	2 250 218,58	8 289 032,23
Mandats émis (f)	669 929,83	1 231 420,50	1 901 350,33
Annulations de mandats (g)		1 024,71	1 024,71
Dépenses nettes (h = f - g)	669 929,83	1 230 395,79	1 900 325,62
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	4 325 885,73	541 511,33	4 867 397,06
(h - d) Déficit			

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré à la majorité :**

18 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

- **STATUE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par la Trésorière de REIGNIER, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **MANDATE** Monsieur le Maire à signer tous documents en lien avec le Compte de Gestion 2020.

**3. Approbation du Compte Administratif,**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Madame Natalie BREUZA, 1ère adjointe au Maire en charge des finances expose le Compte Administratif comme ce qui suit,

**INVESTISSEMENT**

Résultat négatif 2019 reporté	759 166.52 €
Le total des dépenses 2020 s'élève à	669 929.83 €
Le total des recettes 2020 s'élève à	4 995 815.56 €

**FONCTIONNEMENT**

Résultat positif 2019 reporté	582 999.29 €
Le total des dépenses 2020 s'élève à	1 230 395.79 €
Le total des recettes 2020 s'élève à	1 771 907.12 €

Entendu l'exposé de Madame Natalie BREUZA, 1ère Adjointe en charge des finances et après que Monsieur le Maire ait quitté la salle,

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré à la majorité :**

16 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2020.

- **MANDATE** Monsieur le Maire à signer tous documents en lien avec le Compte Administratif 2020.

#### **4. Approbation de l'Affectation du résultat d'exploitation au Budget 2021.**

Madame Natalie BREUZA, 1ère adjointe au Maire en charge des finances, expose ce qui suit :

Lors du vote du budget primitif 2021, nous avons besoin d'affecter à l'investissement une partie du résultat de fonctionnement. Après avoir présenté le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 tel que détaillé (voir annexe 1).

### **Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré à la majorité :**

18 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

- **STATUE** d'affecter les résultats, comme suit :

#### **IMPUTATION DES LIGNES :**

##### **Investissement**

<b>1068</b> Excédent de fonctionnement capitalisé :	<b>143 200.46 €</b>
<b>001</b> Déficit reporté :	<b>3 566 719.21 €</b>

##### **Fonctionnement**

<b>002</b> Excédent reporté :	<b>981 310.16 €</b>
-------------------------------	---------------------

#### **5. Approbation du BP 2021.**

Madame Natalie BREUZA, 1ère adjointe au Maire en charge des finances expose ce qui suit,

Selon les articles L.1612-1 et L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril 2021 et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

La commune vote son budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2020 après approbation du compte administratif 2020, de l'affectation de ces résultats et de la reprise des restes à réaliser.

Après le débat d'orientations budgétaires (DOB), non obligatoire pour la commune, qui s'est tenu préalablement au vote du budget, le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2021.

L'équilibre par section du budget primitif 2021 s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES & RECETTES	<b>2 496 470.16 €</b>

INVESTISSEMENT	
DEPENSES & RECETTES	<b>5 218 489.04 €</b>

### **Le Conseil Municipal,**

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,*

*Vu le débat d'orientations budgétaires non obligatoire qui s'est tenu le 22 février 2021,*

*Vu la note de présentation sur le budget primitif 2021 annexée,*

*Vu la présentation générale du budget 2021 annexée,*

*Entendu l'exposé de Madame Natalie BREUZA, 1ère Adjointe au Maire en charges des finances,*

#### **Après en avoir délibéré à la majorité :**

18 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

- **DECIDE** d'approuver le Budget Primitif 2021,

- **MANDATE** Monsieur le Maire à signer tous documents en lien avec le BP 2021.

**6. Modification de la Délibération N°05/2021 – Ajout d'un article à la convention entre la bibliothèque et la commune – Responsabilités/Assurance.**

Vote au prochain Conseil Municipal d'avril.

**7. Etude des besoins de la commune - Projet de garderie itinérante.**

Monsieur le Maire expose ce qui suit,

Lors de la commission enfance en date du 16 février 2021, Madame Delphine DEVIGNY est venue présenter son projet de garderie itinérante intercommunale.

Parallèlement elle sollicite la Commune afin de pouvoir si possible, diffuser un questionnaire au sein des écoles, permettant de recueillir les avis des parents de Nangy sur cette idée de projet et de mieux connaître les besoins et les attentes de ceux-ci.

Je vous propose que nous procédions au vote par principe et non par délibération, à savoir si vous êtes favorable ou non à cette diffusion du questionnaire auprès de parents.

**Après en avoir voté, par principe, à la majorité :**

13 voix pour, 0 contre, 5 abstentions.

**8. Présentation de la maquette du site internet.**

*RAS, juste pour info, travail en commission + conception en cours.*

**9. Présentation de la maquette du Nangy Info.**

*RAS, juste pour info, travail d'élaboration en cours.*

**6. Divers.**

*RAS*

***Monsieur le Maire clôture la séance le 01 mars 2021 à 21h24***